

Impôt d'un particulier qui exploite une entreprise au Canada mais hors du Québec

Ce formulaire s'adresse à vous si vous résidiez au Québec le dernier jour d'une année d'imposition et que vous avez exploité au Canada, au cours de cette année d'imposition, **une ou plusieurs entreprises** dont les revenus étaient tirés, en totalité ou en partie, d'un établissement situé hors du Québec. Ce formulaire sert à calculer l'impôt à payer au Québec.

Notez que vous ne devez pas remplir ce formulaire si **toutes** ces entreprises ont subi une perte nette pour l'année en question.

Année d'imposition

Numéro d'assurance sociale

1 Renseignements sur vous

Nom de famille	Prénom
Adresse	Code postal

2 Revenus nets d'entreprises exploitées au Québec et ailleurs (ne tenez pas compte des entreprises qui ont subi une perte nette)

Partie du revenu tirée de tout établissement situé au Québec	1	
Partie du revenu tirée de tout établissement situé au Canada mais hors du Québec	+	
Partie du revenu tirée de tout établissement situé hors du Canada	+	
Additionnez les montants des lignes 1 à 3.	=	Revenus nets d'entreprises exploitées au Québec et ailleurs

3 Revenu de l'année

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus) plus le montant relatif à l'étalement du revenu pour un producteur forestier (montant inclus à la ligne 276 de votre déclaration)		5	
Déduction pour gains en capital sur biens relatifs aux ressources (montant inclus à ce titre à la ligne 292 de votre déclaration)	6		
Montants que vous avez inclus à la ligne 297 de votre déclaration relativement aux déductions suivantes :			
Déduction pour chercheur étranger	+	7	
Déduction pour chercheur étranger en stage postdoctoral	+	8	
Déduction pour spécialiste étranger	+	9	
Déduction pour revenu d'emploi gagné sur un navire	+	10	
Déduction pour employé d'un centre financier international	+	11	
Déduction pour expert étranger	+	12	
Déduction pour professeur étranger	+	13	
Déduction pour étalement du revenu pour un producteur forestier	+	14	
Additionnez les montants des lignes 6 à 14.	=		Revenu de l'année
Montant de la ligne 5 moins celui de la ligne 18			= 19



4 Revenu gagné au Québec

Si le montant de la ligne 4 est inférieur ou égal à celui de la ligne 19, remplissez les lignes 20 à 22. Sinon, remplissez les lignes 23 à 26.

Montant de la ligne 19		20	
Montant de la ligne 2	-	21	
Montant de la ligne 20 moins celui de la ligne 21. Reportez le résultat à la ligne 27.	=	22	
Montant de la ligne 19	×	Montant de la ligne 2	▶
		Montant de la ligne 4	
		23	
Montant de la ligne 19		24	
Montant de la ligne 23	-	25	
Montant de la ligne 24 moins celui de la ligne 25. Reportez le résultat à la ligne 27.	=	26	
Montant de la ligne 22 ou celui de la ligne 26, selon le cas		Revenu gagné au Québec	27

5 Impôt à payer au Québec

Impôt sur le revenu imposable (ligne 401 de votre déclaration)		28	
Redressement d'impôt pour un paiement unique accumulé au 31 décembre 1971 (ligne 402 de l'annexe E de votre déclaration)	+	29	
Additionnez les montants des lignes 28 et 29.	=	30	
Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399 de votre déclaration), sauf le crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée (ligne 392 de votre déclaration)	-	31	
Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 31. Si le résultat est négatif, inscrivez le signe moins (-) devant le montant.	=	34	
Pourcentage des affaires faites au Québec :	Montant de la ligne 27	×	100 ▶
	Montant de la ligne 19		
		×	35
Montant de la ligne 34 multiplié par le pourcentage de la ligne 35		=	36
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée (ligne 392 de votre déclaration)		37	
Crédit pour impôt étranger (ligne 409 de l'annexe E de votre déclaration)	+	38	
Crédit d'impôt pour bénéficiaire d'une fiducie désignée (ligne 411 de l'annexe E de votre déclaration)	+	39	
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (ligne 414 de votre déclaration)	+	40	
Crédit d'impôt pour dividendes (ligne 415 de votre déclaration)	+	40.1	
Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins (ligne 422 de votre déclaration)	+	41	
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (ligne 424 de votre déclaration)	+	42	
Additionnez les montants des lignes 37 à 42.	=		▶ 43
Montant de la ligne 36 moins celui de la ligne 43. Si le résultat est négatif, reportez-le à la ligne 430 de votre déclaration et inscrivez 0 à la ligne 48 ci-dessous. S'il est positif, continuez le calcul.	=		44
Crédits transférés par votre conjoint (montant négatif inscrit à la ligne 430 de la déclaration de votre conjoint)		45	
Pourcentage de la ligne 35	×	46	%
Montant de la ligne 45 multiplié par le pourcentage de la ligne 46	=		▶ 47
Montant de la ligne 44 moins celui de la ligne 47. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.			
Si vous devez remplir le formulaire <i>Impôt minimum de remplacement</i> (TP-776.42), reportez le résultat à la ligne 42 de ce dernier formulaire et à la ligne 12 de l'annexe E de votre déclaration de revenus.			
Si vous demandez une déduction relative à la taxe payée pour des opérations forestières, reportez le résultat à la ligne 12 de l'annexe E de votre déclaration de revenus.			
Sinon, reportez le résultat à la ligne 432 de votre déclaration.			
		Impôt à payer au Québec	= 48

